DÉCEMBRE 2023 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION

RD962

AMENAGEMENT ANJOU BLEU







xe stratégique du territoire et reconnue d'intérêt général, la RD962 (ex RN 162) est une colonne vertébrale essentielle entre Laval, Angers et Nantes. Son aménagement va permettre de fluidifier le trafic et d'irriguer plus rapidement les territoires sud mayennais et du Nord Anjou. La réalisation de cet axe est également une priorité pour en limiter l'accidentologie.

C'est également un projet partenarial exemplaire entre deux Départements voisins – la Mayenne et le Maine-et-Loire - qui permet d'unir nos forces dans l'aménagement du territoire. Nous souhaitons associer pleinement les principaux acteurs pour travailler en concertation sur ce projet. Nous engageons aujourd'hui, les études d'opportunité, phase essentielle de tout projet routier. Ces études, associées à cette large concertation publique, permettront d'identifier les besoins

et de proposer les a m é n a g e m e n t s nécessaires.

Vincent SAULNIER Vice-Président du Conseil départemental de la Mayenne

u 1er janvier 2024, la route entre Le Lion d'Angers et le département de La Mayenne (actuelle RN162) sera transférée de l'État au Département de Maine et Loire.

Cette route à 2 voies se raccorde au Lion d'Angers à l'axe Angers / Rennes.

Le Département du Maine et Loire s'est engagé aux côtés du Département de la Mayenne

pour réaliser une analyse des enjeux socioéconomiques et des usages de mobilité sur le corridor de déplacements entre les polarités constituées par Le Lion d'Angers, Château Gontier et Laval. L'objectif est d'évaluer les besoins en déplacements, de qualifier les attentes et de proposer, le cas échéant, une réflexion d'aménagement afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Cette réflexion dans un contexte d'évolution des comportements de mobilité associera les territoires, les

acteurs économiques, les usagers riverains et les exploitants agricoles.

Gilles PITON

Vice-Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire

EN CHIFFRES

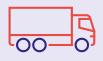


AXE LAVAL

LE LION D'ANGERS

8000

véhicules par jour en moyenne



13,5 %

de poids lourds

+ 20 %

Hausse du trafic poids-lourds entre 2002 et 2021



LA VITESSE

90 Km/h

Passage de 80 à 90 km/h à compter du 1^{er} janvier 2024

LE CONTEXTE

e réseau routier est un enjeu clef de l'attractivité territoriale. Les Départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire s'associent pour étudier l'opportunité d'aménager la RD962 entre Laval et le Lion d'Angers sur un itinéraire de plus de 48 km. L'objectif est de faciliter les déplacements entre le Département de la Mayenne et les métropoles régionales que sont Nantes et Angers. Ce projet d'envergure, mené en lien avec la Région ainsi que les intercommunalités et communes traversées par l'itinéraire, se positionne sur un des axes principaux de développement et d'équilibre des territoires.

LES OBJECTIFS

QUATRE OBJECTIFS SONT À L'ORIGINE DE CE PROJET.

CITOYENNETÉ

Fluidifier la circulation et fiabiliser les temps de parcours entre Laval et Angers.

ÉCONOMIE

Faciliter les échanges économiques entre la Mayenne et le Maine-et-Loire et développer les liaisons entre les agglomérations de Laval, Château-Gontiersur-Mayenne et Le Lion d'Angers.

SÉCURITÉ

Proposer un aménagement sécurisé pour tous types de mobilité (voitures, poids-lourds, véhicules agricoles, transports en communs et deux-roues) circulant quotidiennement sur cet axe.

STRATÉGIE

Rapprocher les villes, les territoires et favoriser l'attractivité du Sud Mayenne et de l'Anjou Bleu.





Études d'opportunité.

2023-2025

Mi-juin 2023 • -

Événement de lancement.

Au 1^{er} janvier

2024

Transfert RN 162 à RN 962.

RETOUR SUR le lancement du projet

Le coup d'envoi de ce projet d'aménagement a eu lieu en juin dernier, lors d'une conférence de presse organisée en présence d'Olivier Richefou, Président du Conseil départemental de la Mayenne, Vincent Saulnier, Vice-Président du Conseil départemental de la Mayenne et Gilles Piton, Vice-Président du Conseil départemental de Maineet-Loire.





LES ACTEURS du projet

Le groupement de bureaux d'études ARTELIA-Citizing accompagne les deux Départements pour coordonner et planifier le projet d'aménagement de la RD962 en articulant les volets réglementaires, socio-économiques, environnementaux et techniques.

En parallèle, le groupement de bureaux d'études SETEC-EVI-NERUDE doit réaliser le diagnostic du territoire pour l'ensemble des thématiques (mobilités et déplacements, environnement humain et naturel, patrimoine) et étudier des scénarii d'aménagements.

Les représentants de ces bureaux d'études arpenteront le périmètre d'études et seront au contact des institutions et des acteurs locaux concernés.

LE CALENDRIER

Décision sur la suite de l'opération (poursuite ou non du projet, sur tout ou partie du linéaire).

2028

À compter de 2030 Études techniques et réglementaires.

2026 - 27

Concertation publique.

2028-29

Études préalables à l'enquête d'utilité publique. TOUT AU LONG DE L'ÉLABORATION DU PROJET. LES DÉPARTEMENTS CONSULTERONT LES ACTEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE.

1^{ER} TRIMESTRE 2024

Consultation des élus, acteurs du territoire et représentants des usagers à l'occasion d'entretiens bilatéraux.

ÉTÉ 2024

Ateliers de concertation avec les élus locaux. représentants institutionnels, chambres consulaires et associations environnementales et d'usagers.

2026-27

Consultation de l'ensemble de la population selon des modalités qui seront définies ultérieurement.

Les études d'opportunité

ont été lancées à l'automne 2023. Elles visent à :

- Identifier les problématiques de l'axe et les besoins en mobilité.
- Définir des objectifs partagés d'aménagement.
- Décliner les solutions envisageables.
- Jauger la pertinence des solutions envisagées.

Aujourd'hui rien n'est décidé, rien n'est arrêté.

Ce sont les conclusions combinées des études d'opportunité et la consultation des publics concernés qui permettront de proposer des scénarii d'aménagement.

Les études engagées sont financées dans le cadre des plans routiers départementaux 2022/2028 suivant une répartition convenue entre les deux collectivités locales (80 % pour la Mayenne et 20 % pour le Maine-et-Loire).



Toute l'actualité sur le déroulement des études préalables et l'ensemble des modalités envisagées pour la consultation des publics seront relayés via les sites de vos Départements.

may-dialogue.lamayenne.fr maine-et-loire.fr







